

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

Le douze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{ère} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Christine BORRY, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Alice MATTERA, qui a donné procuration à Madame Catherine HARTMANN
Monsieur Bruno VIGUÉ, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI
Madame Sylvie AJMO-BOOT, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Madame Daniëlle DECIS, qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE

Absents : (excusés) Monsieur Alfred MAURO, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Joël PASSEMARD désigné, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal du mardi 12 décembre 2017 en procédant à l'appel.

On sera donc 27 à prendre part au vote.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur PASSEMARD. Tout le monde est d'accord ?

Compte tenu de l'ordre du jour chargé de ce dernier Conseil municipal de l'année où nous aurons tout de même 48 délibérations à examiner, je demanderais à chacune et à chacun d'entre vous, puisque l'ensemble de cette assemblée a pu prendre connaissance précise de ces délibérations, je demanderais aux rapporteurs de faire concis.

Deux, trois informations ou éléments que je souhaite porter à votre connaissance depuis le dernier Conseil municipal du mois de novembre dernier.

- D'abord vous rappeler que l'assemblée plénière départementale, qui avait notamment pour objet le débat d'orientations budgétaires du Département du Gard, s'est produite dans nos halles Baltard. Donc on a eu le plaisir non seulement d'accueillir le président du Conseil départemental du Gard, Monsieur Denis BOUAD, mais l'ensemble des 45 autres conseillers départementaux, cela a été aussi pour nous l'occasion de mieux leur faire connaître notre commune et de les remercier pour les aides qu'ils nous ont accordées notamment pour la transformation de ces anciennes halles marchandes.
- Depuis quelques semaines aussi et compte tenu des évolutions réglementaires, vous savez que les PACS sont désormais conclus en mairie depuis le 1^{er} novembre de cette année et c'est sept couples qui ont pu voir leurs conventions de PACS enregistrées à l'Hôtel de Ville. Je remercie nos services, notamment nos services administratifs, qui ont su à la fois s'adapter et prendre connaissance des éléments réglementaires pour réaliser la signature de ces conventions. La loi n'oblige pas à faire de cérémonie, donc c'est moins formel qu'une célébration classique mais ce sont des nouvelles charges que supporte notre collectivité.
- Dernière information que je souhaitais vous donner, c'est la date des vœux à la population du Conseil municipal qui auront lieu à la salle polyvalente le 19 janvier, c'est un vendredi, comme à l'habitude à 19h00 et nous aurons le plaisir d'accueillir à l'occasion de cette cérémonie des vœux, Monsieur Yvan LACHAUD président de l'agglomération de Nîmes Métropole.

Je vous le disais également, un ordre du jour chargé, 48 délibérations, toutes, bien évidemment, ont une importance. Je me permets cependant d'attirer l'attention de cette assemblée sur au moins cinq délibérations qui me paraissent importantes et structurantes pour l'avenir de notre cité.

- Tout d'abord et bien évidemment, c'est la délibération numéro 7, c'est le budget 2018 qui comme vous le verrez respecte les orientations que nous nous étions fixés en début de mandat, je les rappelle, maîtrise les dépenses de fonctionnement, maîtrise de la dette, augmentation sensible de l'investissement, baisse de la fiscalité. Vous verrez, sur cette délibération numéro 7, qui vous est proposée, que nous avons construit également pour 2018, un budget sérieux mais offensif.
- J'attire également votre attention sur la délibération numéro 17 qui se traduit par le lancement effectif de la réhabilitation de l'école Les Calades avec le choix de l'architecte qui nous aidera à conduire cette opération qui démarrera au cours des vacances de l'été prochain.
- La délibération numéro 29, une opération également importante pour nos concitoyens et l'avenir de cette cité, c'est le lancement effectif de la nouvelle déchetterie de Saint-Gilles avec le lancement des demandes d'autorisation réglementaires ; cette opération étant portée financièrement à 100 % par l'Agglomération de Nîmes Métropole ; la Ville ne finançant pas cette opération.

- Quatrième délibération sur laquelle je souhaite insister, c'est la numéro 30, c'est l'autorisation que je solliciterai auprès de vous pour signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Agate relative à l'étude de requalification du site Café des arts – Perle d'Asie. C'est un engagement de campagne de notre part d'abord de redevenir pleinement propriétaire des lieux, ce qui a été réalisé il y a déjà maintenant quelques mois et puis ensuite de porter un projet de requalification de cet espace pour y situer des services publics : poste de police municipale, office de tourisme et puis on souhaite y ajouter en quelque sorte une maison des produits locaux.
- Enfin, délibération numéro 47, c'est le cinquième sujet sur lequel je souhaite insister. Vous le verrez, c'est près de 2 millions d'euros d'aides nouvelles pour les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois puisqu'après la décision du dernier Conseil communautaire, on aura le plaisir de porter à votre connaissance avec Madame Géraldine BREUIL la signature prochaine – on organisera cela en début d'année – d'une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain, c'est-à-dire les aides qu'on accorde directement aux Saint-Gillois qui veulent investir dans l'amélioration de leur habitat pour la période 2018-2023. Puisque comme vous le savez, cette opération se terminait en 2017, c'est pour cela qu'on avait insisté auprès des Saint-Gillois pour être très réactifs pour profiter de ces aides. On avait été discret sur le sujet mais cela fait maintenant bien un an que Madame BREUIL et moi-même nous démenions avec l'Agglomération de Nîmes Métropole pour qu'on puisse porter une opération pour cinq ans supplémentaires. C'est chose qui sera faite et c'est, vous le verrez, 2 millions d'euros d'aides qui seront accordées par différents organismes pour le bénéfice des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois.

Il y a d'autres délibérations qui seront bien évidemment très intéressantes mais c'étaient les cinq qui me paraissaient être les plus importantes de la soirée.

On a dû vous distribuer certaines annexes manquantes, je crois qu'il y en a une aussi, que la photocopieuse n'a fait que les pages impaires ou le contraire. Ce sont des annexes pour les délibérations 4, 5 et 6 qui ont dû vous être remises sur table. Il y aura des petites modifications mineures de forme ou de plume sur les délibérations 9, 27, 29 et 47, j'aurais l'occasion d'y revenir plus tard. Bien évidemment, si l'une ou l'un d'entre vous souhaitait une petite interruption de séance pour mieux prendre connaissance soit des pages manquantes sur les annexes soit des modifications que je vous signalerai, on pourra prendre quelques minutes au moment venu.

Approbation du procès-verbal des débats du 7 novembre 2017

Eddy VALADIER : Nous vous avons communiqué également le procès-verbal des débats du Conseil municipal du mardi 7 novembre 2017. Celui-ci appelle-t-il des observations de votre part ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, je vous écoute. Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Oui, j'avais une question que je souhaitais poser je crois à Madame Lauris PAUL qui était secrétaire de séance, c'est cela ?

Eddy VALADIER : Oui.

Christophe LEFEVRE : Donc, je voulais savoir Madame PAUL si vous pouvez m'expliquer pourquoi il manque des échanges avec le Maire dans ce procès-verbal ?

Eddy VALADIER : Excusez-moi, je n'ai pas compris votre question.

Christophe LEFEVRE : Alors je répète, je voulais savoir, je voulais qu'on m'explique pourquoi il manque une nouvelle fois des échanges qui ont eu lieu entre vous et moi dans ce procès-verbal ?

Eddy VALADIER : Alors, il y a des blancs pour des questions de micro, c'est vrai qu'on le rappelle à chaque Conseil municipal. D'ailleurs moi-même, parfois je ne suis pas suffisamment discipliné pour prendre la main, mais on a parfois des blancs, c'est que soit les interventions sont faites et je n'ai pas pris suffisamment soin pour vous donner la parole et d'appuyer sur la bonne commande, soit lorsque je vous donne la parole, aux uns ou aux autres, vous intervenez plus rapidement que le temps qui m'est accordé pour appuyer sur le bouton et du coup, on a des blancs à l'enregistrement. Effectivement, on ne peut retracer ces courts moments d'échanges entre nous.

Christophe LEFEVRE : Oui, sauf que les éléments qui manquent étaient dans le cadre d'une conversation qui elle est enregistrée au début et à la suite, donc il n'y peut pas y avoir de blancs en cours de conversation. Donc, je voulais savoir pourquoi vous procédez à de la censure de certains propos qui d'ailleurs n'ont pas une importance énorme. Mais vous avez évoqué avec moi la situation en Garons en m'expliquant que la TOM avait augmenté de 30 % et que vous étiez l'artisan de la baisse de la TOM que vous justifiez pour une baisse d'impôt.

Eddy VALADIER : Ce n'est pas comme cela que cela a été exprimé.

Christophe LEFEVRE : Oui, mais de toute façon, j'ai pris maintenant pour habitude d'enregistrer nos débats moi aussi.

Eddy VALADIER : Oui.

Christophe LEFEVRE : Donc je pourrais vous le mettre sur papier. Néanmoins, je trouve assez intolérable, je vous le dis, que vous procédez à de la censure des échanges que nous avons quand vous ne voulez pas les assumer.

Eddy VALADIER : Alors, deux éléments : ce que je juge intolérable de votre part, c'est que vous fassiez vous-même des enregistrements. Je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, à partir d'aujourd'hui que vous fassiez vous-même les comptes rendus puisque vous enregistrez, cela évitera à mes collègues et à nos services de le faire.

Christophe LEFEVRE : Heureusement que je l'ai fait.

Eddy VALADIER : J'ai plutôt pour habitude en termes d'honnêteté personnelle comme intellectuelle, lorsque je prends des photos ou lorsque j'enregistre les gens, je leur signale.

Christophe LEFEVRE : Mais c'est un droit, d'ailleurs vous-même vous les enregistrez puisque c'est sous-traité avec une société.

Eddy VALADIER : Attendez, vous me laissez terminer, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Allez-y, je vous répondrai.

Eddy VALADIER : S'il vous plaît, Monsieur LEFEVRE. Je ne vous ai pas dit que ce n'était pas un droit, je vous ai dit qu'à mon sens, la bonne éducation, ce n'est peut-être pas tout à fait le terme qu'il faudrait employer, la bonne séance dans une assemblée d'élus, c'est que lorsqu'on enregistre les uns et les autres, que ce soit dit comme nous le faisons nous-mêmes. Mais cela n'est qu'une question de bienséance.

Vous êtes probablement dans la collectivité qui retranscrit au mieux les débats. Parce que la plupart des collectivités ne font qu'un compte rendu, certaines ne se limitent qu'au vote. Donc il n'est nullement réglementaire de retranscrire mot pour mot ce qui est dit dans cette assemblée. Logiquement, c'est un compte rendu qu'on doit, c'est-à-dire qu'on doit retranscrire l'essentiel des débats. Mais évidemment, il n'y a pas obligation de retranscrire mot à mot ce qui est dit. Nos services essaient de le faire le plus littéralement possible. Mais un, ils n'en ont pas l'obligation et deux croyez-le bien, ce n'est pas simple lorsque vous écoutez un enregistrement de une heure et demie, deux heures, deux heures et demie, trois heures de débats, de le réaliser, parce qu'il faut voir comment cela se réalise. Vous écoutez la cassette, 20 secondes, vous notez, vous la réécoutez 20 secondes, vous notez, vous la réécoutez 20 secondes, vous

notez, entretemps la bande s'est un peu plus avancée, vous reculez. Il faut voir le travail que c'est que de réaliser le type de compte rendu des débats qu'on produit pour vous.

J'acquiesce, je vous donne raison, il est tout à fait possible que parfois, il manque des mots, il manque des phrases et que les choses ne soient pas retranscrites littéralement. On essaie de le faire le mieux possible. Après, si cela pose vraiment trop de problèmes, on reviendra aux us et coutumes qu'avait pu connaître cette collectivité où on se calera sur le plus bas niveau de ce que la réglementation nous autorise et on ne fera qu'un compte rendu succinct des débats. Mais ne voyez pas malice lorsqu'il y a un blanc, lorsqu'il manque un mot, lorsque la phrase n'est pas tout à fait celle que vous avez pu dire ou entendre, voilà. Et on fera des économies notamment de temps de ressources et de moyens.

Christophe LEFEVRE : Je vais vous reprendre. Vous avez sous-traité la rédaction de ces comptes rendus qui sont donc enregistrés, donc déjà si à l'écoute de ces bandes, il manque des éléments, c'est quand même assez surprenant, en tout cas c'est une défaillance du sous-traitant, cela est le premier point.

Le second point, cela fait la quatrième fois que je vous le dis, c'est pourquoi j'étais amené à enregistrer nos débats. Ce n'est pas par manque de savoir-vivre, c'est par manque de précision de votre part.

Donc je vous remercie pour la leçon de savoir-vivre et de savoir-être mais de ce côté-là, je ne crois pas avoir de leçons à recevoir. Ce que je veux dire par là c'est qu'il m'étonne que disparaissent des débats, des phrases qui peuvent être un peu malheureuses de votre part. Il y a un choix dans la déperdition d'informations. Je vous le dis, donc j'ai les enregistrements si les autres vous font défaut, je les ai à votre disposition. Néanmoins, je vous rappelle aussi que j'en profite pour vous dire que sur le site de la mairie, normalement nous avons droit à une tribune, puisque tout moyen d'expression, nous avons droit à une tribune au même titre que le journal municipal et que je vais vous faire un courrier pour vous demander l'autorisation de rendre disponible ces enregistrements, comme cela chacun pourra vérifier parce que je vous rappelle que s'il n'y a pas de public dans la salle, il y a beaucoup de Saint-Gillois qui lisent ces procès-verbaux. D'ailleurs ils m'en font part, ils lisent ces procès-verbaux, donc je n'admets pas qu'il manque des propos même si cela peut vous paraître insignifiant.

Eddy VALADIER : Bien. J'entends, j'attends votre courrier. Si sur le dernier Conseil municipal, il n'y a que cela qui vous pose problème, je m'en réjouis.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Vous avez également reçu la délibération numéro 1, les informations données au Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou mes adjoints délégués.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Dérogations exceptionnelles à la règle du repos dominical des commerces

Eddy VALADIER : Je cède tout de suite la parole à Monsieur Xavier PERRET pour la délibération numéro 2.

Hors micro

Eddy VALADIER : Vous voyez, Monsieur PERRET n'a pas attendu. Donc les propos qu'il vient de tenir ne sont pas enregistrés, donc ce sera mal retranscrit dans le prochain Conseil.

Xavier PERRET : Ça y est.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Cela concerne les dérogations exceptionnelles à la règle de repos dominical des commerces.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un commerçant salarié peut ouvrir le dimanche sauf si un arrêté préfectoral ordonne la fermeture. En revanche, l'ouverture dominicale d'un commerce qui emploie des salariés n'est possible que s'il existe des dérogations. Les commerces de détails alimentaires présents sur le territoire de la commune bénéficient déjà d'une dérogation permanente. Ensuite, on peut dire que les établissements qui emploient des salariés peuvent ouvrir le dimanche sans autorisation préalable s'ils sont présents dans le secteur nécessaire à la continuité de la vie économique et sociale. Donc après il y a toute une liste : hôtel, café, restaurant, etc.

Par dérogation au principe de repos dominical, le Code du travail permet aux maires d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour 12 dimanches par an maximum. La liste doit être arrêtée au 31 décembre, avant le 31 décembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Donc il est proposé au Conseil municipal de donner son accord sur l'ouverture des commerces pour les branches d'activités hypermarché, commerce de jouets en magasins spécialisés etc. Vous avez la liste qui est écrite. On a retenu 12 dates en fait, ce sont :

- les 14 et 21 janvier concernant les soldes d'hiver ;
- 29 avril pour la journée Emile Bilhau ;
- le 13 mai Festival des fleurs ;
- le 20 mai dimanche de Pentecôte ;
- le 1^{er} juillet solde d'été ;
- 19 août Feria de la pêche et de l'abricot ;
- 26 août Fête votive ;
- 4 novembre Fête de la Toussaint ;
- 16, 23 et 30 décembre Fête de Noël.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Création d'une commission d'indemnisation amiable

Eddy VALADIER : Je vous propose Monsieur PERRET de poursuivre par la délibération suivante. Elle m'a été attribuée mais c'est plutôt vous qui la portez ?

Hors micro

Eddy VALADIER : Bien.

Effectivement, mais vous en direz quelques mots puisque je crois que vous avez rencontré nos amis commerçants hier ou avant-hier. Il s'agit de créer une commission d'indemnisation amiable. En effet, les travaux publics que nous sommes en train de réaliser en centre-ville peuvent être sources de nombreuses perturbations et occasionner des préjudices à caractère économique. Notre collectivité étant soucieuse de rendre plus accessible et plus harmonieux son territoire pour ses habitants, bien évidemment effectuée aujourd'hui des travaux dans diverses rues du centre-ville.

Comme vous le savez, nous envisageons pour l'avenir des travaux qui pourront affecter d'autres secteurs, je pense à Griffeuille, je pense à Gambetta. Donc il convient d'anticiper les demandes des commerces pouvant rencontrer des difficultés et ainsi mettre en place les démarches ad hoc nécessaires à la pérennité des entreprises concernées.

A cet effet, nous avons décidé de créer une commission d'indemnisation amiable dont la composition qui vous est proposée est la suivante :

- un magistrat du Tribunal administratif, président de la commission ;
- un représentant de Trésor public ;
- deux élus représentants de la commune de Saint-Gilles ;
- un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat ;
- un représentant des commerces saint-gillois ;
- un représentant de l'Ordre des experts comptables.

S'agissant des candidatures reçues à ce jour pour représenter la ville, au niveau majoritaire, j'ai reçu les candidatures de Monsieur Xavier PERRET et de Monsieur Jean-Pierre GARCIA.

Y a-t-il des questions et y a-t-il d'autres candidats ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui bien sûr, j'ai une question. Au-delà du vote des candidats, il m'aurait semblé, en tout cas il me semble logique qu'il y ait au moins un membre de l'opposition pour s'assurer d'une certaine neutralité des indemnisations. Donc, je vous demande de passer outre ce vote de candidats et de désigner parmi les représentants, un représentant de l'opposition de facto.

Eddy VALADIER : Bien. Effectivement, vous avez raison, il faut qu'on garantisse l'équité, l'objectivité et l'impartialité du traitement des demandes que nous aurons à examiner. C'est dans ce cadre-là que nous avons fait le choix non pas d'ouvrir cette commission à l'opposition, mais cela aurait pu être le cas, mais plutôt de fixer sa composition avec des personnes qualifiées, Chambre des commerces, Chambre d'industrie, commerçants saint-gillois, Ordre des experts comptables. Puis pour la partie financière, un représentant du Trésor public. Je dirais que pour la partie équité, impartialité, un magistrat du Tribunal administratif qui présidera cette commission ne peut que garantir les éléments que vous évoquiez.

Christophe LEFEVRE : Oui, mais en l'état cela ne me satisfait pas, sans mettre en doute bien évidemment l'impartialité des personnes que vous avez citées, il me semble essentiel qu'il y ait un membre de l'opposition, ne serait-ce que pour pouvoir échanger et assurer une indépendance au niveau local.

Eddy VALADIER : L'indépendance, comme je vous le dis, elle sera assurée par le magistrat du Tribunal administratif, qui présidera cette commission. Après si pour vous un magistrat du Tribunal administratif et un représentant du Trésor public, cela ne garantit pas l'équité, l'objectivité et l'impartialité, je vous en laisse seul juge. Donc, nous nous arrêterons là.

Christophe LEFEVRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit, vous avez bien compris, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (25 pour ; 2 abstentions)

4. Approbation du rapport d'évaluation du transfert des charges relatif à l'extension du territoire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Eddy VALADIER : Approbation du rapport d'évaluation du transfert des charges relatif à l'extension du territoire de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Je ne reviendrais pas sur le sujet que vous connaissez de l'extension au 1^{er} janvier 2017 des communes de l'ancienne communauté de communes de Leins Gardonnenque. Il a donc fallu, tout au long de 2017, travailler sur les charges transférées. Donc il y a une commission ad hoc qui s'est réunie au sein de Nîmes Métropole tout au long de l'année 2017 et qui a rendu son rapport pour proposer notamment les attributions de compensation qui seront versées par Nîmes Métropole aux anciennes collectivités de Leins Gardonnenque, c'est la dernière page. Le total des attributions de compensation porte sur la somme de 1 607 035 €.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (23 pour ; 2 abstentions)

5. Approbation du rapport d'évaluation du transfert des charges liées au transfert des Zones d'Activités Economiques

Eddy VALADIER : De la même façon, délibération numéro 5, il s'agit d'approuver le rapport d'évaluation du transfert des charges liées au transfert des zones d'activités économiques à compter du 1^{er} janvier 2017 sachant que, vous vous en souvenez, la Ville de Saint-Gilles n'avait pas souhaité transférer de zones d'activités économiques à notre agglomération. De la même façon, dernière page, pour l'ensemble des communes qui ont transféré une ou plusieurs zones d'activités, vous avez le montant des charges qui leur seront déduites de leur propre attribution de compensation.

Sur la délibération précédente, celle-ci est la suivante : Madame NOVELLI qui est titulaire de la commission locale d'évaluation de transfert de charges et moi-même qui en est suppléant, ne prendrons pas part au vote. Donc délibération précédente, celle-ci est la suivante.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (23 pour ; 2 abstentions)

6. Approbation du rapport d'évaluation du transfert des charges liées au transfert de l'Office de Tourisme de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Troisième délibération qui concerne l'évaluation du transfert des charges liées au transfert de l'Office de tourisme de Saint-Gilles. Vous avez in fine le montant des charges transférées qui s'élève à 166 134,73 €.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux, sachant que Madame NOVELLI et moi-même ne prenons pas part au vote. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (23 pour ; 2 abstentions)

7. Budget Primitif 2018 du budget principal de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Nous en venons à la délibération numéro 7 et au budget primitif 2018 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles qui fait suite aux débats d'orientations budgétaires que nous avons eus courant novembre.

Bien évidemment, ce budget comme les précédents, de nous-mêmes comme de nos prédécesseurs, ne pourrait exister si nous n'avions pas à nos côtés des services compétents, financiers, comptables, juridiques qui nous permettent de mettre en œuvre et de traduire budgétairement les intentions politiques de chacun. En particulier, nos directeurs financiers et plus particulièrement aujourd'hui Monsieur Stéphane MILON qui exerce dans cette collectivité depuis maintenant 19 ans, quasiment 20 ans, qui a occupé différents postes, notamment financiers, qui à un moment où j'exerçais le poste de premier adjoint en charge des finances de cette collectivité, j'avais eu plaisir de proposer au maire de cette époque de promouvoir Monsieur Stéphane MILON comme directeur financier de notre collectivité. Monsieur Stéphane MILON compte tenu de ses qualités à la fois humaines et professionnelles s'est vu proposer un poste de directeur financier dans un établissement public de haute importance, habitat du Gard qui a un budget de 200 millions d'euros. C'est la preuve des qualités, je le disais, de Monsieur Stéphane MILON. Donc il quittera notre collectivité à la fin de ce mois et c'est donc le dernier budget sur lequel il aura à accompagner les élus.

Vous me permettrez de lui souhaiter bonne route déjà parce que c'est un fonctionnaire territorial qui le mérite, et bon courage notamment au regard parfois des annonces gouvernementales faites sur les bailleurs sociaux. Mais je suis certain que comme il a pu le faire dans cette collectivité, il donnera toute satisfaction au directeur général d'habitat du Gard comme à son président, Denis BOUAD. Donc bon vent à toi Stéphane dans ces nouvelles fonctions. Je le dis...

Applaudissements

Eddy VALADIER : Je n'ai pas terminé, mais bravo.

Applaudissements

Eddy VALADIER : Je prends cela aussi comme le signe que cette collectivité compte de très bons fonctionnaires. Si nous n'avions pas eu dans cette collectivité un excellent directeur financier, il y a peu de chance qu'on lui ait proposé un poste de cette importance. Donc, c'est plutôt un bon signe.

Dans le même temps, c'est vrai aussi que compte tenu de tout ce que je vous disais, les qualités humaines particulières et des connaissances notamment financières et comptables d'un très haut niveau, c'est aussi un peu avec regret que je le vois nous quitter d'autant que j'ai eu plaisir à travailler depuis maintenant trois ans et demi en tant que maire mais aussi deux ans et demi en tant que premier adjoint avec Stéphane et je peux vous dire que c'est un garçon sérieux, disponible, encore à 8h00 du soir il était là pour m'apporter des éléments financiers, d'une fidélité irréprochable, ce n'est pas le mot fidélité, c'est loyauté. Une loyauté à son directeur général des services comme à ses élus, sur laquelle il n'a jamais été pris à défaut, malgré le contexte on le sait politique parfois difficile dans notre collectivité.

Donc merci à toi Stéphane pour ce que tu as fait pour cette collectivité, pour les élus qui t'ont demandé d'établir les budgets. Puis je le dis aussi, merci à toi pour Saint-Gilles parce que non seulement, je le sais, il l'a fait pour des considérations professionnelles, par sérieux, mais il l'a fait aussi parce que je le sais, il voue un grand attachement à cette collectivité qu'il ne quittera pas, donc il fera quelques déplacements sur Nîmes et je sais qu'il aura toujours un œil bienveillant sur ce qui se passera sur cette collectivité. Donc merci à toi Stéphane et bravo pour tout ce que tu as fait.

Stéphane MILON : Merci à vous, Monsieur le Maire et à toute votre équipe. J'ai passé 19 belles années à Saint-Gilles et je vous remercie aussi pour la confiance que vous m'avez accordée, ce sont des valeurs qui me sont très importantes. J'ai toujours eu beaucoup d'attachement à remplir mes fonctions au regard du statut de fonctionnaire que je suis, avec les valeurs qui sont rattachées à la fonction publique et qui ont été facilitées aussi par l'investissement et par l'exemplarité que vous mettez au quotidien dans vos missions pour redonner une valeur à l'image de Saint-Gilles. Donc merci à vous, merci à tous vos collaborateurs, adjoints, conseils municipaux délégués. Merci.

Eddy VALADIER : Bravo.

Applaudissements

Eddy VALADIER : C'est vrai. Cela vous ne le mettez pas au compte rendu mais j'aurais dû monnayer ce départ auprès du président d'habitat du Gard qui est d'ailleurs le président du département, donc cela me laisse encore quelques chances de faire certaines choses.

Plus sérieusement, effectivement Monsieur Stéphane MILON nous quitte mais il nous a accompagnés, je dis nous, c'est Monsieur Jean-Pierre GARCIA, moi-même et le directeur général des services, au recrutement de son successeur, que j'ai validé pas plus tard que la fin de semaine dernière. Moyennant un petit délai de carence pour le disponibilité de son successeur, un nouveau directeur financier a été recruté et il devrait être là mi-mars au plus tôt, 31 mars au plus tard, sachant que Monsieur MILON avait anticipé tout cela donc il laisse une place nette, propre, il a même anticipé le budget supplémentaire, c'est-à-dire le mois de juin au mois de mai. Donc voyez son sérieux.

Avant d'aborder le budget primitif 2018, vous me permettez de rappeler les principaux éléments de la situation financière de notre commune à fin 2017.

La dette de la commune en 2017 est plus faible que la dette de la commune en 2014, moins un demi-million d'euros. Ce qui signifie que nous investissons beaucoup sans augmenter la dette. Je vous rappellerais aussi que la fiscalité entre 2014 et 2017 a nettement baissé, -1 % sur les trois taxes locales et -24 % sur la taxe sur les ordures ménagères. Nous investissons beaucoup, nous équipons lourdement notre collectivité et dans le même temps, nous avons baissé la fiscalité supportée par les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois. En trois ans et demi de mandat, nous avons déjà investi près de 20 millions d'euros alors que durant les mandats précédents, la Ville investissait 15 millions d'euros mais en six ans. Donc, on va plus vite et on va plus fort en baissant la dette et en baissant la fiscalité.

Je le disais, Monsieur MILON travaillait encore à 20h00 pour me donner les derniers éléments de l'année 2017, que je vais vous livrer en un seul chiffre. L'excédent brut de fonctionnement de l'année 2017 qui est la différence entre nos produits de gestion, c'est-à-dire ce qu'on encaisse et nos charges, c'est-à-dire ce qu'on dépense, il est positif de +3 139 350 €. L'an dernier, on a été à 3 189 000 € et en 2014, je ne vous en parle pas. C'est-à-dire que malgré les difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités, on n'y revient pas, mais les petites misères que nous font les différents gouvernements, malgré la hausse du coût de la vie, qu'on doit aussi supporter, malgré le fait que l'État nous transfère des compétences qu'on doit prendre en charge, la dernière c'était le PACS, personne nous rémunère pour qu'on mobilise les ressources notamment humaines pour les réaliser. Malgré tout cela, on arrive à avoir un excédent brut de fonctionnement de plus de 3 millions d'euros qui est plus important que celui de 2014. Voilà dans quelle situation financière se trouve cette collectivité locale à quelques jours de la fin de cette année 2017.

On peut donc dire que la situation financière de notre ville est très saine. On le doit bien évidemment, et vous pourrez le dire à l'ensemble de vos collaborateurs Monsieur le directeur général des services, au fait que nous avons 280 agents qui se mobilisent. Puis je vous en remercie également mes chers collègues, c'est que cet objectif que nous nous étions fixés en début de mandat, vous m'aidez tous les jours et vous contribuez tous les jours individuellement à faire en sorte que nous puissions avoir ce très bon résultat collectif. Rien n'est gagné je le sais, il faut toujours faire preuve de sérieux, de prudence. C'est ce que d'ailleurs nous avons souhaité retraduire dans le budget 2018 que nous avons construit ensemble.

Donc en effet, ce budget 2018 se traduira par les quelques éléments financiers que je vais vous présenter.

En matière de dépenses et de recettes de fonctionnement, ni les dépenses, ni les recettes n'évolueront. On inscrira 17 745 575 € en 2018 en section de fonctionnement, là où en 2017 nous avons inscrit 17 668 241 €, soit une différence de +0,44 %. C'est très loin des 1,2 % qu'a fixé le Gouvernement aux plus importantes collectivités de ce pays et qu'il considère commettre de la bonne gestion. Donc à +1,2, Bercy considère que les collectivités sont bien pilotées, nous sommes à +0,44. Vous le savez aussi, dans ce budget primitif, nous n'avons pas prévu de hausse de la fiscalité.

Quant aux dépenses d'investissement, je le disais tout à l'heure, un budget solide, ce sont les éléments précédents, mais un budget dynamique et offensif puisqu'au stade de ce budget primitif, nous inscrivons 6,5 millions d'euros de dépenses d'équipement qui, comme vous le savez, seront majorées au budget supplémentaire de l'excédent de notre compte administratif 2017 qui sera voté au mois de mai pour terminer les opérations engagées, vous les connaissez toutes : les aménagements urbains, l'abbatiale, la salle Cazelles, la halle de sport, puis pour nous permettre d'engager des opérations nouvelles, on a parlé tout à l'heure de l'école des Calades mais on va mettre 3 millions d'euros de plus en voirie, on va lancer le lotissement Plein Soleil, le lotissement Labracat, la route de Beaucaire, la rue Emilie, quelques surprises encore. Puis on en a parlé au moment du débat d'orientations budgétaires, on va commencer aussi à se mettre en œuvre pour améliorer nos équipements sportifs, notamment stade de football et puis offrir d'autres équipements nouveaux, je pense à la couverture de deux courts de tennis pour le Tennis Club de Saint-Gilles et puis un tas de choses que vous saurez.

Voilà les éléments essentiels de ce budget dont vous avez eu à prendre connaissance dans le détail au travers du document budgétaire qui vous a été fourni.

Y a-t-il des questions concernant ce budget ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui, je n'aurais qu'une question, Monsieur le Maire.

Hormis la baisse de la TOM que vous revendiquez mais qui n'est pas de votre fait, vous le savez très bien, ma question c'est où est passée la baisse d'impôt de 6 % promise durant votre campagne électorale ?

Eddy VALADIER : Vous avez eu la réponse dans votre question. 6 % de fiscalité en moins, on la traduit par 3 % de baisse sur les trois taxes et 25 % sur la taxe sur les ordures ménagères.

Christophe LEFEVRE : Non, ce n'est pas cela.

Eddy VALADIER : Y a-t-il d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Non, mais on peut débattre. Vous savez très bien que la TOM... Je vais vous le répéter à chaque fois.

Eddy VALADIER : On ne va pas refaire, Monsieur LEFEVRE, le débat du mois de novembre, vous allez me dire tout à l'heure que dans le compte rendu, j'avais dit une phrase que vous n'avez pas retrouvée in extenso.

Christophe LEFEVRE : Je vais vous répéter à chaque fois, vous revendiquez la baisse de la TOM qui n'a rien à voir avec votre programme de campagne. Peut-être auriez-vous dû d'ailleurs consulter Monsieur MILON avant de faire ces promesses-là de baisse de 6 % qui n'a rien à voir avec la TOM.

Eddy VALADIER : Monsieur MILON, à l'époque où nous avons été candidats, était un fonctionnaire territorial, j'aurais pu le consulter, il ne m'aurait pas répondu de par la loyauté qu'il a envers cette collectivité.

Christophe LEFEVRE : Bien sûr.

Eddy VALADIER : Ne doutez de rien là-dessus.

Christophe LEFEVRE : Non, je n'en doute pas. Néanmoins, peut-être qu'il aurait retenu vos ardeurs. Mais la baisse de la TOM n'a rien à voir vous le savez bien. La baisse de 1 % d'accord, donc il en reste encore 5. Quand comptez-vous la présenter dans vos budgets ?

Eddy VALADIER : D'autres questions, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Vous savez, sur un budget de 35 millions d'euros, à répéter à longueur de Conseil municipal et à longueur d'année la même chose, je prends cela comme un satisfecit de la façon dont cette collectivité est aujourd'hui gérée et je vous en remercie.

Qui est contre ? Deux. Donc Monsieur DUMAGEL, vous irez voir le Tennis Club de Saint-Gilles immédiatement, demain matin à la première heure. L'opposition est contre. Monsieur SEVILLA, vous jouez au tennis vous, plutôt bien d'ailleurs, vous ferez passer le message. Pas d'investissement ni cette année ni l'année prochaine, ni à venir, si nous en avons écouté l'opposition. Cela signifie que pour plus tard, après 2020, ce n'est aussi pas d'investissement pour le tennis, on peut aller plus loin. Le foot idem, Monsieur DUMAGEL. L'ensemble des clubs sportifs idem, la halle Chouleur, on n'aurait pas pu terminer les travaux si on avait écouté l'opposition.

Madame NOVELLI, vous me ferez le plaisir de faire d'ici la fin de l'année le tour de l'ensemble des conseils d'école. Pas d'école. Monsieur PERRET extension du port, développement économique, commercial, rien.

Hors micro

Eddy VALADIER : Mais alors...

Hors micro

Eddy VALADIER : Effectivement, vous voyez comme quoi il y a toujours des éléments extérieurs, c'est qu'aujourd'hui, vous avez raison. Sur les conseils de Monsieur MILON, non vous ne le mettez pas au compte rendu, mais je crois que nous avons bien fait de ne pas trop baisser les impôts en début de mandat puisque le Gouvernement en supprime plus de la moitié et il va nous les redonner. Donc vous voyez, Monsieur LEFEVRE, le sort est contre vous.

Hors micro

Eddy VALADIER : Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Oui. Vous êtes malin mais vous aurez bien remarqué que le fait de voter contre ce budget n'allait pas à l'encontre du tennis mais était lié à la fiscalité. Ne me faites pas dire ce que vous avez voulu...

Eddy VALADIER : Je vous signale qu'on ne vote pas les taux, les taux on les votera au prochain...

Christophe LEFEVRE : Oui, j'entends mais c'est la stratégie...

Eddy VALADIER : Mais là vous votez contre le budget, vous ne votez pas pour ou contre la fiscalité, vous votez contre le budget.

Christophe LEFEVRE : Oui, mais c'est...

Eddy VALADIER : La délibération sur la fiscalité viendra plus tard.

Christophe LEFEVRE : Oui, mais les recettes doivent apparaître.

Après, concernant la suppression de la taxe d'habitation, vous savez qu'elle risque de s'accompagner d'une potentielle hausse des taxes foncières en fonction du degré d'isolation des bâtiments, sachant qu'en plus, la taxe d'habitation devrait être supprimée à 100 % puisqu'il était question de la supprimer à 80 %, mais elle va

être retoquée par le Conseil d'Etat. Donc on va vers une suppression à 100 % mais en contrepartie une augmentation de la taxe foncière.

Eddy VALADIER : En tout cas, cela entre guillemets, ce n'est pas de notre ressort, c'est du ressort du Gouvernement. Mais je crois qu'on a bien fait, presque, si on avait baissé la taxe d'habitation comme vous le proposez, Monsieur LEFEVRE, il y a un ou deux ans, on se priverait aujourd'hui de recettes. Vous auriez fait une erreur politique stratégique.

Christophe LEFEVRE : Je n'ai pas dit cela, vous me faites dire ce que je n'ai pas dit.

Eddy VALADIER : Très bien. En tout cas vous, vous auriez augmenté les impôts.

Christophe LEFEVRE : Non, j'aurais respecté la baisse de 6 % répartie sur les taxes...

Eddy VALADIER : Non, mais vous auriez fait quoi ?

Christophe LEFEVRE : Si j'avais promis 6 %, j'aurais baissé de 6 % mais je n'ai rien promis.

Eddy VALADIER : Mais vous auriez fait quoi ?

Christophe LEFEVRE : Allez, soyons sérieux.

Eddy VALADIER : Ecoutez, passez les messages, mes chers amis.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (25 pour ; 2 contre)

8. Budget Primitif 2018 du Port de Plaisance

Eddy VALADIER : Je reviens à la délibération numéro 8 qui est le budget primitif 2018 du Port de Plaisance qui s'équilibre à la somme de 86 500 €.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions sur le Port. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (25 pour ; 2 abstentions)

9. Budget Principal 2017 – Décision modificative n° 5

Eddy VALADIER : Délibération numéro 9 et j'irais plus rapidement. C'est une décision modificative numéro 5 du budget principal de la ville 2017 avec en section de fonctionnement des modifications à hauteur de 83 287 € et en section d'investissement de 703 000 €.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Monsieur le directeur général des services me signale que vous avez à signer les trois exemplaires du budget de la ville 2018. Donc ils vont vous être passés et vous avez celui du Port. Ne vous trompez pas, Monsieur LEFEVRE, notez bien contre.

10. Budget du Port de Plaisance 2017 – Décision modificative n° 2

Eddy VALADIER : Budget du Port, nous y venons, 12 000 € de modification budgétaire numéro 2, c'est la délibération numéro 10.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Actualisation des tarifs communaux pour 2018

Eddy VALADIER : Délibération numéro 11, il s'agit d'actualiser les tarifs communaux pour l'année 2018.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux contre. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (25 pour ; 2 contre)

12. Acompte de subvention pour l'année 2018 accordé au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Gilles (CCAS)

Eddy VALADIER : Délibération classique, la numéro 12, il s'agit des acomptes de subvention pour l'année 2018 accordés au Centre communal d'action sociale.

Il vous est proposé d'attribuer un acompte de 126 130 €. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Acompte de subvention pour l'année 2018 accordé à l'Association des Festivités pour Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 13, un acompte de subvention pour l'année 2018 accordé à l'Association des festivités pour Saint-Gilles pour un montant de 51 250 €.

S'il n'y a pas de question, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Acompte de subvention pour l'année 2018 accordé au centre social et culturel « La Croisée »

Eddy VALADIER : Délibération numéro 14, un acompte de subvention pour l'année 2018 accordé au centre social et culturel « La Croisée » pour un montant de 22 900 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Bien évidemment à chaque délibération, les membres du Conseil municipal qui appartiennent à ces conseils d'administration n'ont pas pris part au vote. Je l'ai vu lorsque vous avez levé le doigt.

15. Acompte de subvention pour l'année 2018 accordé au Comité des Œuvres Sociales (COS) du Personnel Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 15, acompte de subvention pour l'année 2018 accordé au Comité des œuvres sociales du personnel municipal de Saint-Gilles, le COS, et un acompte de 27 000 €.

Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des voiries et places du Centre-ville – Avenant N° 2 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Monsieur GARCIA pour la délibération numéro 16.

Jean-Pierre GARCIA : Cela va être compliqué.

Eddy VALADIER : Sur cette délibération, il y a une erreur de frappe page 2 deuxième paragraphe pour que ce soit cohérent avec la suite. Il a été écrit 3 221 007,48 € et il fallait qu'il soit consigné 3 321 007,48 € HT comme il est stipulé plus bas, c'est une petite erreur de frappe.

Allez-y, Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voiries du centre-ville.

La Ville avait souhaité aménager les voiries communales. Donc pour mener à bien cette ambition, une consultation a été lancée le 27 avril 2016 sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 4,5 millions d'euros hors taxes.

Afin d'optimiser les subventions, les différents partenaires communaux et pour des raisons d'interface avec les travaux de renouvellement des réseaux menés par Nîmes Métropole, il est apparu nécessaire de décomposer le marché en deux secteurs : le 1 et le 2.

- Concernant le secteur 1, il avait été décomposé en trois lots, et a été attribué pour un montant de 2 360 358,65 € HT.
- Concernant le secteur 2, le groupement de maîtrise d'œuvre a réalisé des études d'avant-projet. A ce stade, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 3 321 007,48 €.

Ce qui bien sûr porte la totalité du marché à 5 681 366 €.

Compte tenu de ce nouveau montant, la rémunération du maître d'œuvre devra donc être portée à 180 247,02 € HT.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle « Les Calades » – Attribution

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Madame NOVELLI qui me remplacera durant quelques instants.

Dominique NOVELLI : Oui, merci Monsieur le Maire.

Il s'agit du choix du maître d'œuvre concernant le projet de réhabilitation et d'extension de l'école Les Calades. Montant prévisionnel des travaux :

- réhabilitation : 458 000 € ;
- extension : 407 000 €.

Lors de l'ouverture des plis et du choix du maître d'œuvre, il a été proposé de choisir l'entreprise Nas Architecture située à Montpellier pour un montant de 83 905 € HT.

Y a-t-il des questions ?

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Merci. Sauf moi qui ne prends pas part au vote parce que je fais partie de la CAO, et Jean-Pierre aussi.

Hors micro

Dominique NOVELLI : Ce n'est pas celle-là.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Commune

Dominique NOVELLI : Délibération numéro 18, je cède la parole à Jean-Pierre GARCIA, il s'agit de la mise en place du régime indemnitaire, RIFSEEP, pour les agents de la commune.

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, le régime indemnitaire a été un peu refondu, donc il s'appelle maintenant le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents. Ce régime en fait se décompose en deux parties :

- une première partie qui est l'indemnité de fonction d'expertise donc liée aux fonctions exercées par l'agent, donc IFSE ;
- d'une autre partie qui est facultative, c'est-à-dire que la collectivité n'avait pas forcément, n'était pas tenue de le mettre en place. Donc le complément indemnitaire annuel, CIA.

Ce RIFSEEP est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel au prorata de leur temps de travail ainsi qu'aux agents contractuels au prorata exact aussi de leur temps de travail.

Concernant l'IFSE, cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part sur la prise en compte de l'expertise accumulée. Les fiches de poste des agents permettent de déterminer la part de chaque critère dans le poste. L'attribution de l'IFSE sera versée mensuellement. Cette IFSE fera l'objet d'un réexamen, soit en cas de changement de fonction, soit en cas de changement de grade suite à une promotion ou à la réussite d'un concours et a minima tous les deux ans. A noter que l'IFSE à partir du 7^{ème} jour d'absence dans l'année civile, une retenue de 1/30^{ème} par jour d'absence est appliquée.

Concernant la partie variable. Il a été instauré à titre individuel un complément d'indemnité annuel, le CIA, qui tient compte de l'engagement et de la manière de servir. Le versement de ce complément est une indemnité versée annuellement. Elle est laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent. Donc on a dit, le CIA fera l'objet d'un versement annuel avec la rémunération du mois de juin. Ce complément n'est pas obligatoire, reconductible d'une année sur l'autre mais peut également varier. A titre indicatif, ce montant a été fixé, pour ce qui sera versé en 2018, à 400 €, pour l'instant.

Donc, l'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution de ce CIA sont appréciés au regard des critères et objectifs formalisés dans le document support de l'entretien professionnel. Donc c'est un document qui devient très important même s'il l'était déjà. En fonction de l'annotation de l'agent, qui peut aller de insuffisant, moyen, bon, très bon etc. donc la prime de 400 € peut aller de 0 % à 100 %.

Mais d'autre part, on applique une modulation de cette prime en tenant compte du présentéisme. Le montant du CIA sera modulé selon le nombre jours d'absence dans l'année civile. Ainsi, un agent qui aura été absent jusqu'à six jours, aura la totalité de sa prime entre sept et douze jours, il n'en aura que la moitié et au-delà de douze jours, il n'aura plus rien.

Voilà ce que je pourrais dire sur le nouveau RIFSEEP sinon que je voulais quand même souligner le gros travail qui a été effectué par le service RH puisque cela a pris quand même pas mal de mois avec des réunions avec les représentants du personnel pour aboutir à un consensus, puisque ce RIFSEEP a été validé au comité technique du 21 novembre dernier.

Monsieur le Maire, j'ai terminé.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA de cette présentation. Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

Christophe LEFEVRE : Merci.

Effectivement, on voit dans les tableaux qui sont annexés que les plafonds IFSE sont quand même assez importants potentiellement. Je voulais savoir si vous pouviez me communiquer un pourcentage d'IFSE dans une rémunération au global, c'était la première question bien que ce soit difficile, donc je comprends que vous ne puissiez pas me répondre éventuellement.

Par contre, ce que je trouve profondément injuste, ce sont les critères d'attribution du CIA, à savoir que vous nous expliquez que ce sera modulé en fonction de l'absence et donc minoré en cas d'absence, mais même pour maladie ordinaire ou hospitalisation. Cela veut dire que quelqu'un qui serait récompensé parce qu'il a bien travaillé mais qui aurait été hospitalisé quelques temps pourrait voir sa prime diminuer de 50 % si j'ai bien compris et je trouve cela profondément injuste.

Eddy VALADIER : Sur ces éléments-là, deux réponses. Effectivement vous l'avez compris, c'est une prime, c'est-à-dire que c'est un supplément de traitement. Aucun fonctionnaire territorial de cette collectivité ne verra sa rémunération baisser. Au minimum, il aura l'indemnité qu'il aurait eue si ce nouveau régime n'avait pas été mis en place. Donc c'est du bonus qu'apporte cette collectivité. Cela est le premier point.

Deuxième point, effectivement c'est un choix politique que nous faisons, la manière de servir dans une collectivité et le présentéisme doivent compter. C'est pour cela que nous avons jumelé certains critères sur la façon de servir et le présentéisme, on l'assume ; on l'assume d'autant plus que si vous vous souvenez bien, la Chambre régionale des comptes avait alerté notre collectivité sur l'absentéisme. Donc on ne pénalise pas l'absentéisme, on récompense le présentéisme, ce qui est une philosophie complètement différente.

S'agissant des maladies, effectivement à partir du moment où on souhaite encourager le présentéisme, il faut bien qu'on joue sur les maladies.

Sur ces éléments et les discussions qu'on a eues avec les représentants du personnel et les deux assemblées générales du personnel, nous prendrons en compte les événements exceptionnels. Bien évidemment, un agent qui est régulièrement présent, si une année il a un accident de la vie, une chute qui lui provoque une incapacité de trois semaines, un mois, parce qu'il doit se faire opérer du bras, un accident de travail dont on a considéré que la collectivité ne pouvait pas s'exempter éventuellement de sa responsabilité, ce sont des choses qui ne pénaliseront pas les agents.

Par contre, je vous le dis clairement Monsieur LEFEVRE, mais je vois qu'on n'est pas d'accord sur le sujet mais c'est normal qu'opposition et majorité ne soient pas d'accord. Celui qui a 18 gripes par an, quatre angines, deux scarlatines et des oreillons et ils sont très peu, voire il n'y en a pas dans cette collectivité, donc c'est au cas où. Effectivement cet agent-là, il aura sa rémunération normale mais il n'aura pas de prime. C'est dans cet esprit que c'est fait, c'est pour encourager le présentéisme.

Christophe LEFEVRE : J'entends bien, je valide avec vous, néanmoins hospitalisation et congé grave maladie, j'aurais préféré que vous retiriez cela de ce texte.

Eddy VALADIER : Il ne faut pas confondre la réglementation et la délibération s'appuie sur la réglementation, sur le règlement que nous allons établir et qui a été négocié avec les représentants syndicaux de cette collectivité. Je vous rappelle que le Comité technique à l'unanimité, c'est-à-dire les élus et les représentants du personnel, ont voté tous favorablement au dispositif que nous leur avons proposé avec des amendements sur les premières propositions que nous avons faites il y a quelques mois, la Collectivité a bougé, l'autorité a bougé, Monsieur GARCIA, moi-même et Madame NOVELLI. Les représentants du personnel ont approuvé tous notre règlement sachant que pour vous rassurer, mais c'est aussi pour donner de l'information, nous avons convenu avec les représentants du personnel, je l'ai dit à l'assemblée générale des 280 agents de cette collectivité, que bien évidemment s'agissant de quelque chose de nouveau, même s'il a été travaillé pendant un an avec sérieux, nous en établirions un bilan au mois de juin pour voir de quelle façon notre règlement aura pu se décliner individuellement et collectivement et que s'il apparaissait qu'au travers de notre règlement il faille que l'autorité le modifie, nous le modifierions pour l'améliorer.

Aujourd'hui ce qu'il faut savoir, c'est que la plupart des collectivités locales n'ont pas mis 1 € de plus, pas mis un centime de plus, au travers de ce nouveau dispositif pour apporter du pouvoir d'achat à leurs fonctionnaires. On fait partie des rares communes qui avons fait le choix de faire un effort financier supplémentaire en direction de nos agents, cela il faut déjà le prendre en compte. C'est aussi parce qu'on a bon bilan financier. Effectivement, il y a des communes qui sont au fond du trou. On fait un effort financier supplémentaire qui ne peut que se rajouter aux rémunérations normales et pour encourager les uns et les autres à être plus présents et continuer à bien servir cette collectivité, cela leur accorde plus qu'à deux ou trois qui à nos yeux ne servent peut-être pas comme ils le pourraient cette collectivité mais dont on est persuadé que demain ils le pourront.

D'autres questions, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Non, je vous remercie.

Jean-Pierre GARCIA : Une précision peut-être. Ce qu'on pourrait juste préciser c'est que contrairement aux plafonds qui sont....

Christophe LEFEVRE : Vous avez raison.

Jean-Pierre GARCIA : Que vous avez fait remarquer en annexe qui sont proportionnels au grade des agents, le choix qui a été fait par la collectivité c'est de donner une prime la même pour tous, de la catégorie C au directeur général des services, ce sera la même prime.

Eddy VALADIER : Quelqu'un qui sert bien, qui soit agent d'entretien ou directeur général des services, il sert bien par rapport à quoi ? Par rapport à sa fiche de poste, pas par rapport à ses qualifications. Cela est déjà rémunéré par l'IFSE, quelqu'un qui sert bien c'est par rapport à ce qu'on lui a demandé en début d'année, qu'il soit directeur ou agent d'entretien ou agent des espaces verts, vous avez raison de le souligner Monsieur GARCIA, ils pourront bénéficier de la même prime.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Eddy VALADIER : Délibération suivante, Monsieur GARCIA, participation financière à la protection sociale complémentaire.

Jean-Pierre GARCIA : Oui. Effectivement, par délibération en date du 29 novembre 2012, le Conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention de participation, liant le centre de gestion du Gard à l'organisme assureur INTERIAL pour le risque prévoyance et accorder une participation de l'employeur à hauteur de 4,10 €.

Or tout récemment, cette convention a été dénoncée donc la collectivité a souhaité maintenir la participation pour tous les agents, non pas à hauteur de 4,10 € comme par le passé mais à hauteur de 7,05 € pour permettre aux agents de s'assurer par eux-mêmes.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Mise à jour du tableau des effectifs titulaires de la Commune

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, délibération numéro 20.

Jean-Pierre GARCIA : Délibération numéro 20 c'est la mise à jour du tableau des effectifs qui est un classique du genre pour permettre justement que ce tableau corresponde exactement aux postes occupés par les agents.

Voilà, c'est donc au niveau des suppressions, c'est un agent en filière culturelle, trois agents filière technique. Au niveau des créations, c'est une filière municipale, une filière culturelle et une filière technique.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Mise à jour du tableau des effectifs non titulaires permanents de la Commune

Eddy VALADIER : Délibération numéro 21 pour les non-titulaires tableau des effectifs, Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Donc même chose pour les non-titulaires. Vous avez joint le tableau complet des effectifs de la collectivité. Cette mise à jour a été faite par une suppression dans la filière administrative d'un poste et au niveau des créations, dont cinq dans la filière animation et trois dans la filière technique.

Eddy VALADIER : Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Formation des élus – Autorisation de signature de la convention avec l'organisme de formation IFOREL

Eddy VALADIER : Délibération numéro 22, Monsieur GARCIA, vous pouvez poursuivre, formation des élus à l'IFOREL.

Jean-Pierre GARCIA : On a l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales dispose que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Deux élus conseillers municipaux ont souhaité bénéficier d'une formation auprès de l'Institut de formation des élus locaux IFOREL donc fixée au 2 décembre. Donc le Conseil municipal est sollicité pour valider cette convention.

Eddy VALADIER : Il s'agit de Madame Patricia BONARDI et Monsieur Christophe LEFEVRE qui souhaitent se former et ils en ont bien raison.

Hors micro

Eddy VALADIER : Le sujet du stage, la loi NOTRe et la loi MAPTAM, perspectives.

Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Pouvez-vous me communiquer le budget formation alloué ici aux conseillers municipaux sachant que c'est calculé sur le coût salarial, on ne l'exprime pas comme cela mais sur le coût des conseillers municipaux. Pouvez-vous me communiquer ce budget et me dire qui en a bénéficié en 2017.

Stéphane MILON : Je ne l'ai pas de tête mais on avait inscrit des crédits puisque déjà l'an dernier vous aviez fait...

Eddy VALADIER : Combien on a inscrit de crédits pour le budget formation des élus ?

Stéphane MILON : 5 000 €.

Eddy VALADIER : On a inscrit 5 000 € et on a dépensé combien, Monsieur MILON ?

Je crois qu'il y a eu une formation. Il y a eu Monsieur PERRET une fois pour laquelle on a délibéré mais c'était il y a deux ans ou en 2016.

Christophe LEFEVRE : C'était sur la protection sur internet de la vie privée etc.

Eddy VALADIER : Voilà, il n'y en a pas eu d'autres.

Christophe LEFEVRE : Donc personne ne se forme ici. Dans votre équipe, personne ne se forme.

Eddy VALADIER : Aujourd'hui, la plupart de mes collègues élus font de la formation continue, ils lisent des revues, ils se forment sur internet.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : Puis après, on a aussi nos services qui nous apportent leur savoir. Mais il n'y a pas eu de formation spécifique.

Christophe LEFEVRE : D'accord, c'était ma question. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Monsieur MILON, vous le vérifierez s'il y a des choses qui m'aient échappées, on les fera connaître à Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Inscription sur le monument aux morts de Saint-Gilles de Monsieur Vincent BAUDET et Monsieur Louis André FUSTIER, « morts pour la France » lors du conflit mondial 1914-1918

Eddy VALADIER : Monsieur SEVILLA, délibération numéro 23.

Christophe SEVILLA : Il s'agit tout simplement de l'inscription de deux noms sur le monument aux morts, les noms sont Monsieur Vincent BAUDET et Monsieur Louis André FUSTIER suite à la délibération du Conseil municipal précédent.

Eddy VALADIER : Des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Renouvellement du contrat de maintenance informatique avec la société DECALOG pour la maintenance du logiciel CARTHAME, le portail e-Sezhame et Decalog Connect

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, renouvellement du contrat de maintenance informatique avec la société DECALOG pour un coût annuel de 3 309,31 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Désaffectation du temple de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Madame PEREZ, désaffectation du temple de Saint-Gilles.

Berta PEREZ : C'est la désaffectation du temple de Saint-Gilles qui est affecté au culte protestant. Cette affectation donne la jouissance exclusive du temple, la paroisse protestante de Saint-Gilles représente environ une dizaine de familles, ils utilisent le temple environ une heure par mois et demandent la désaffectation administrative du temple et dans ce cas, la Ville aura la jouissance complète du temple mais supportera également les charges comme l'eau, l'assurance l'électricité, le nettoyage.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Régularisations foncières lieu-dit « Saint-Pierre »

Eddy VALADIER : Délibération suivante, régularisations foncières lieu-dit « Saint-Pierre », Monsieur Serge GILLI.

Serge GILLI : L'association culturelle des musulmans saint-gillois présentée par son président Monsieur ZERRARI El Madami a souhaité l'extension d'un bâtiment à usage culturel. Il convient donc de procéder à la vente de plusieurs parcelles pour une superficie de 98 m². Le prix établi par le Domaine est de 5 500 € HT.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Sur le plan là, on voit surface 66 m² un petit rectangle gris, il s'agit de cette partie-là, c'est cela ?

Eddy VALADIER : Plus les 13 m² qui est en bas, les 17 m² qui est à droite, les 2 m² qu'il y a dans le petit triangle.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Parce qu'en fait cette partie grise, c'est quoi ? C'est une construction légale, qu'est-ce que c'est ? On ne se rend pas bien compte là.

Eddy VALADIER : Vous avez le plan là.

Christophe LEFEVRE : Oui, justement.

Eddy VALADIER : Les 98 m² c'est cette petite ligne-là entre le trottoir et la clôture. Le petit carré sombre de 2 m² et le trapèze de 66 m².

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : C'est la somme de tous ces petits points.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie de ces précisions.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église

Eddy VALADIER : Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église.

Donc là, je crois qu'il y a une correction, on avait mis le nom d'un père, je vous propose qu'on mette la paroisse de Saint-Gilles parce que le père effectivement peut changer mais c'est bien à la paroisse qu'on verse cette indemnité et non pas au père.

Donc c'est une délibération du coup qui fera date, on n'aura pas besoin de re-délibérer chaque fois que le père éventuellement de notre paroisse catholique change. Donc il y en a pour 474,22 €.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Travaux du chemin du Mas de la Palunette – Offre de concours

Eddy VALADIER : Monsieur SEVILLA délibération numéro 28.

Christophe SEVILLA : Alors, il s'agit de réaliser en bicouche le chemin du Mas de la Palunette.

Dans le cadre de cet aménagement, la CPR Camargue propose une contribution volontaire à la réalisation de ces travaux et s'engage à la prise en charge financière de ces travaux évalués à 10 328,40 € TTC.

Des questions ?

Eddy VALADIER : Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Nouvelle déchèterie de Saint-Gilles : Autorisation environnementale unique

Eddy VALADIER : Délibération numéro 29, délibération importante que je veux souligner, démarrage au travers des autorisations environnementales réglementaires de notre nouvelle déchèterie dont je rappelle : le coût estimé de 1,2 millions d'euros supporté à 100 % par notre Communauté d'agglomération.

Je vous cède la parole, Monsieur GILLI.

Serge GILLI : Nîmes Métropole a programmé la création d'une nouvelle déchèterie à Saint-Gilles. Les parcelles M 412, M 413 sur le chemin de Cassagne ont été acquises à cette fin par Nîmes Métropole.

Il s'agit d'une déchèterie de type à plat, avec un local pour agents, des locaux de stockage des déchets particuliers, trois bennes avec chargement à plat, huit alvéoles, une plateforme pour les gravats, une plateforme de stockage et broyage, une alvéole pour les déposes temporaires, une zone d'apport volontaire, un espace pédagogique ; donc c'est une déchèterie moderne.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI, de nous faire la déchèterie moderne, comme vous dites.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Oui, allez ! Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Christophe LEFEVRE : *Intervention hors micro*. Ce n'est pas une question, juste...

Eddy VALADIER : Allez-y !

Christophe LEFEVRE : *Intervention hors micro*

Eddy VALADIER : Non mais xxx micro.

Christophe LEFEVRE : *Intervention hors micro* Non xxx besoin, non.

Eddy VALADIER : Mais si, il faut... Vous dites : je n'ai pas besoin d'enregistrer mais vous m'enregistrez. Vous êtes fort, vous. Vous êtes malin, vous.

Christophe LEFEVRE : *Intervention hors micro*. Xxx aux urbanismes, vous avez dit qu'il y aurait un plan qui se joint à la xxx.

Eddy VALADIER : Oui, je comprends. Monsieur GILLI, vous voyez là si on a un petit schéma synthétique d'organisation ? Quand on aura ça, on fera passer ça à Monsieur LEFEVRE.

Serge GILLI : D'accord.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI.

30. Contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la SPL Agate relative à l'étude de la requalification du site « Café des Arts – Perle d'Asie »

Eddy VALADIER : Délibération numéro 30, il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage que nous proposons d'accorder à la SPL Agate pour l'étude de la requalification du site « Café des Arts – Perle d'Asie ». C'est un des dossiers que je mettais en avant en début de séance.

Effectivement, comme vous le savez, on est propriétaire des locaux de l'ancien « Café des Arts » et de l'ancien restaurant « Perle d'Asie ». Nous souhaitons que ce site caractérise au mieux l'entrée sud de la Ville de Saint-Gilles et nous entendons donc y développer des activités de service et notamment y implanter les locaux de la police municipale ainsi que ceux de l'Office de tourisme communautaire qui serait mitoyen d'une maison des terroirs, qu'on puisse se servir également de vitrine de nos produits locaux.

Donc, il est proposé d'accorder une assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPL Agate qui sera chargée de nous proposer deux, trois scénarios pour que nous puissions arbitrer sur la nature exacte du projet qu'on souhaitera mettre en œuvre. Ils ont huit mois pour nous rendre leurs travaux, c'est-à-dire que courant de l'été prochain, on aura fait le choix architectural et organisationnel de ce que l'on veut faire, ce qui nous permettra d'enchaîner l'opération et il y en a pour 18 000 € hors taxes.

Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui donc, effectivement on vous rejoint sur la nécessité de réhabiliter ce bâtiment et on s'en félicite. Néanmoins, la question que je voulais savoir c'est, il avait été évoqué de surélever le bâtiment et je veux savoir si ces trois projets seront des projets surélevés ou des projets tels que le bâtiment ait à l'heure actuelle.

Eddy VALADIER : Cela fait partie des scénarii qui pourront être étudiés. Comme c'est spécifié dans la convention, il y a une possibilité qui est offerte par le règlement du secteur sauvegardé de rehausser les étages pour se retrouver au même niveau que les bâtiments environnants donc, effectivement aux étages, il y a possibilité de réfléchir à faire du logement, du service... voilà. Donc, c'est dans l'ensemble du cadre réglementaire que nous allons porter cette réflexion donc oui, il y aura probablement des scénarii qui porteront cette logique.

Christophe LEFEVRE : Merci.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la SPL Agate relative au projet de réhabilitation de la place Jean Jaurès et des rues attenantes

Eddy VALADIER : Délibération numéro 31, il s'agit de confier une assistance à maîtrise d'ouvrage à la SPL Agate relative au projet de réhabilitation de la place Jean Jaurès et des rues attenantes pour un montant d'honoraire de 55 000 € et un coût objectif de 1 100 000 € de travaux.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la SPL Agate relative au projet d'extension mobile du Port de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 32. Il s'agit d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Agate relative au projet d'aménagement de ponton flottant au Port de Saint-Gilles et vous me permettez, Monsieur PERRET, de vous lire un message reçu ce jour, 12 décembre 2017, à 21h27 et 15 secondes donc en cours de conseil municipal.

Madame NOVELLI m'aidera peut-être. Il vient de Monsieur Felipe ESCOBAR, Regional manager Southern France de la Compagnie Le Boat qui est la compagnie dont vous savez, qu'elle disposait de 32 bateaux sur le port de Saint-Gilles.

« Monsieur le maire, la fermeture définitive de notre base de Beaucaire a été confirmée. Les instances représentatives, nos équipes et partenaires ont été informés ; nous pouvons donc publiquement annoncer cette fermeture, la consolidation et le transfert de la base de Beaucaire sur la base de Saint-Gilles.

Cheryl BROWN, notre directrice générale et Daryl BUCH-AWAY, notre directeur des opérations souhaitent se rendre à Saint-Gilles ; nous vous proposons les dates (...) pour que nous puissions exposer, etc. (...) »

Voilà.

Donc écoutez, excellente nouvelle, je crois, pour notre collectivité.

Christophe SEVILLA : *Intervention hors micro*

Eddy VALADIER : Ça, Monsieur SEVILLA...

XXX : *Intervention hors micro* Ce n'est pas ce qu'il m'a dit la dernière fois.

Eddy VALADIER : Probablement aussi mais effectivement, c'est une double bonne nouvelle. C'est une bonne nouvelle d'abord parce qu'une de nos entreprises locales, fleuron du tourisme fluvial parmi les opérateurs internationaux de premiers plans confirme son implantation à Saint-Gilles et c'est vrai que chaque année, il y a toujours cette interrogation par rapport à nos acteurs économiques, savoir s'ils vont demeurer ou pas sur notre territoire.

C'est mon anglais qui vous... ?

XXX : Oui. J'étais impressionnée.

Eddy VALADIER : Adorable. D'accord. Rendez-vous au prochain épisode donc bonne nouvelle parce que voilà.

Deuxième bonne nouvelle, c'est que cette entreprise qui non seulement confirme son implantation, se renforce sur Saint-Gilles et donc va augmenter la flotte de bateau sur notre port et évidemment nous offre des opérationnalités et des potentialités futures de tout premier ordre.

Ce qui me permet tout de même également, puisque les choses ne tombent pas non plus du ciel, de saluer le travail réalisé depuis maintenant plus d'un an et demi avec cette société par notre collègue Xavier PERRET, qui a longuement travaillé sur ce sujet. On a reçu Madame la directrice et puis l'ensemble de ses collaborateurs cet été. On a essayé de faire valoir nos atouts et c'est aujourd'hui confirmation d'abord que Saint-Gilles devient une place qui intéresse, voilà, parce que ce n'est pas neutre. Ça montre aussi que le travail qui est parfois effectué dans l'ombre et sur lequel on ne communique pas tous les jours, qu'on ne communique qu'une fois en cours du mandat, c'est un peu aujourd'hui... c'est quand même 18 ou

24 mois de travail effectué par les élus et les services et vous voyez, on s'y préparait déjà puisque dans la délibérations numéro 32, Monsieur PERRET va pouvoir vous exposer nos intentions futures.

Xavier PERRET : Merci. Donc suite à la déclaration de Monsieur le Maire, vous allez très bien comprendre qu'on mandate pour une assistance à ouvrage à la SPL Agate pour l'extension du port par 150 mètres de ponton flottant, voilà.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui. Le port de Saint-Gilles est quand même un port à usage privé avec des bateaux de particuliers et donc si je comprends, les perspectives économiques encore que le siège social de la société Le Boat n'est pas à Saint-Gilles...

Eddy VALADIER : Oui, effectivement. Pas encore.

Christophe LEFEVRE : Voilà. Non, ce que je voulais savoir, aujourd'hui il y a 32 bateaux sur un nombre d'apponnement de combien ?

Eddy VALADIER : 80... 90.

Christophe LEFEVRE : 80 et vous escomptez recevoir combien de bateaux supplémentaires ?

Eddy VALADIER : Allez... Je ne peux pas faire l'annonce à leur place mais une augmentation à deux chiffres de plus de 50 %

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : ... substantiel dirons-nous.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Ne pensez-vous pas...

Eddy VALADIER : ... et je communiquerai avec Madame Cheryl...

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : ... BROWN...

Christophe LEFEVRE : Allez-y !

Eddy VALADIER : ... of course.

Christophe LEFEVRE : Vous savez qu'il y a des budgets de formation si vous voulez faire de l'anglais. Donc, ne pensez-vous pas qu'une trop grande proportion de bateaux de loueurs risque de nuire finalement quelque part indirectement à l'image d'un port privé ?

Eddy VALADIER : C'est justement pour ça qu'on va l'agrandir.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : Vous voyez ?

Christophe LEFEVRE : Oui non mais je...

Eddy VALADIER : Non mais... Pas moi mais Monsieur PERRET, ça... on ne l'entend pas souvent mais ça mouline ; donc effectivement, c'est pour ça qu'on va l'agrandir. Après, si vous pensez qu'il faille les refuser, vous le dites dès aujourd'hui...

Christophe LEFEVRE : Non, je n'ai pas dit ça ; je réfléchis...

Eddy VALADIER : Mais nous aussi.

Christophe LEFEVRE : Je veux une réflexion collégiale sur l'opportunité d'avoir tous ces bateaux supplémentaires.

Eddy VALADIER : Si vous vous posez la question de l'opportunité de développer l'économie et donc l'emploi à Saint-Gilles, moi et mes collègues, on ne se la pose pas. Ça, c'est clair.

Christophe LEFEVRE : Oui, je vois.

Eddy VALADIER : Ça, c'est clair. Voilà. Moi, les entreprises qui veulent s'installer et qui veulent se développer, accroître leur activité, créer de l'emploi, créer de la richesse en l'occurrence, elle va aussi nous emmené des touristes qui viennent d'Australie, d'Afrique du Sud, de Norvège... bon... là moi, je vous le dis, je n'hésite pas une seconde.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention.

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Non, mais... mes chers amis, il n'y a pas de... C'est solennel.

Christophe LEFEVRE : Oui, c'est irresponsable, si vous voulez.

Eddy VALADIER : Moi, je vous l'avoue, je suis un peu estomaqué quand même. Deux abstentions.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (25 pour ; 2 abstentions)

33. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif et non Collectif de Nîmes Métropole – Exercice 2016

Eddy VALADIER : Monsieur GILLI, rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau potable au titre de 2016, chacun a eu à lire le rapport.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

34. Vente à Monsieur GRANIER Jean-Pierre des parcelles situées lieu-dit « Pimpoune et Charenton » cadastrées Section C n°4706-725-726

Eddy VALADIER : Monsieur GILLI, délibération numéro 34 : vente à Monsieur GRANIER Jean-Pierre des parcelles situées lieu-dit la « Pimpoune », vous nous donnez le prix ?

Serge GILLI : La surface oui à 407 m² environ et le France Domaine a estimé le prix à 10 000 € hors taxes.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

35. Participation financière de la Commune aux classes de neige, de découverte, aux actions éducatives des écoles et du collège pour l'année scolaire 2017-2018

Eddy VALADIER : Madame NOVELLI, participation financière de la Commune. Comme elle se moque de moi, c'est 45 € par élève, 42 € par élève pour les préélémentaires, 5 € pour les écoles préélémentaires, 3,50 € pour les bibliothèques. Elle ne se moquera plus de moi comme ça et en plus, elle ne prendra pas part au vote et si vous voulez, je le fais en anglais. Allez, je vais demeurer sérieux. Bon, c'est la fin de l'année, on peut prendre quelque moment plus simple. Rendez-vous compte quand même le Conseil municipal qu'on passe, il y a quand même des sujets extrêmement importants.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2018

Eddy VALADIER : Madame PEREZ, convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2018. Vous êtes gentille avec moi.

Berta PEREZ : Merci. Donc, comme toutes les années, c'est une convention pour les passeports été pour les jeunes de 13 à 23 ans. L'année dernière, on en a vendu 75, on propose d'en faire l'achat de 85 pour l'année 2018.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public Fluvial avec Voies Navigables de France (VNF) pour le déplacement du ponton de l'aviron

Eddy VALADIER : Délibération numéro 37, signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public Fluvial avec VNF pour le déplacement du ponton de l'aviron et c'est Monsieur DUMAGEL qui nous la présentera.

Alex DUMAGEL : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de déplacer le ponton utilisé par le club d'aviron pour sa pratique sportive. Ce ponton sera de nouveau dans une nouvelle... il y aura une nouvelle destination, il sera donc implanté à proximité des anciens ateliers municipaux ou si vous préférez les anciens abattoirs.

Eddy VALADIER : A côté du local de l'aviron, ce qui est plutôt intelligent.

Alex DUMAGEL : C'est ça. Alors pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public Fluvial avec Voies Navigables de France réglementant son utilisation et notamment le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 479,20 €.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur DUMAGEL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38. Acquisition de parcelles de l'Etat

Eddy VALADIER : Monsieur GILLI, l'acquisition de séries de parcelles à l'Etat.

Serge GILLI : Alors, le projet de déviation de la RN 772 n'est plus d'actualité dont la Commune a fait valoir son droit de priorité ; il y a 13 parcelles.

Les Domaines ont établi le prix de cession à 240 056 €.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFEVRE, allez-y.

Christophe LEFEVRE : Oui, je voulais juste savoir si ces parcelles acquises par l'Etat avaient fait l'objet d'expropriation.

Eddy VALADIER : Non.

Serge GILLI : Non.

Eddy VALADIER : Pas à ma connaissance en tout cas mais c'est à l'Etat de vérifier lorsqu'il va vendre s'il a exproprié mais s'il avait exproprié, l'Etat ne pourrait pas nous les vendre. Donc, j'imagine que l'Etat à la fois connaît bien la réglementation et la fait respecter lorsqu'elle doit la supporter.

Christophe LEFEVRE : Oui parce que auquel cas, une parcelle aurait pu être proposée... vous voyez ce que je veux dire.

Eddy VALADIER : Oui, moi aussi.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : Mais je fais confiance à Monsieur le Préfet.

Christophe LEFEVRE : Très bien.

Eddy VALADIER : D'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Non, merci.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

39. Création de jardins familiaux : demande de subvention

Eddy VALADIER : Délibération suivante. Madame BREUIL, création de jardins familiaux : demande de subvention.

Géraldine BREUIL : Suite au réaménagement des berges du canal du Rhône à Sète par Voies Navigables de France qui est le propriétaire, les jardins familiaux existants ont été supprimés et la zone sera nettoyée par son propriétaire.

Demandée par de nombreux Saint-Gillois, une solution pérenne devait être trouvée et la Ville s'est engagée à la réalisation d'un nouveau projet. Ce projet d'aménagement de futurs jardins est estimé à 150 000 € TTC. Cette opération est susceptible d'être subventionnée à hauteur maximale de 64 % par les Fonds Européens au titre du dispositif LEADER et à hauteur de 16 % par le Département du Gard.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions maximales sur ce projet.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

40. Réhabilitation de 3 courts de tennis – Demande de subvention

Eddy VALADIER : Monsieur DUMAGEL, réhabilitation de trois courts de tennis. Là, il ne faut pas voter pour, Monsieur LEFEVRE si vous avez voté contre le budget.

Alex DUMAGEL : Oui. Il s'agit donc de la réhabilitation de trois courts de tennis devenues difficilement praticables en raison de leur état, ils sont victimes du temps.

Eddy VALADIER : De leur âge. Merci.

Y a-t-il des questions, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

41. Annulation de la subvention attribuée à l'école Li Cigaloun pour l'organisation de la crèche vivante

Eddy VALADIER : Madame NOVELLI, annulation de la subvention attribuée à l'APEL Li Cigaloun.

Dominique NOVELLI : Oui. Donc, nous avons proposé une subvention de 5 200 € pour pouvoir organiser la crèche vivante à l'APEL donc Li Cigaloun et vu le contexte aujourd'hui du site abbatial avec des travaux, etc. donc l'association APEL a décidé de ne pas organiser la crèche vivante donc bien sûr d'annuler la subvention attribuée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Eddy VALADIER : No questions ?

Bon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie. Madame NOVELLI ne prend pas part au vote.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

42. Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis

Eddy VALADIER : Délibération numéro 42 : signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis, Monsieur GARCIA. Allez-y, Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : C'est parti. Oui, délibération très importante. L'association des chats libres qui intervient sur le territoire de la Commune contribue à la régulation des gestions des populations des chats

errants en procédant à leur stérilisation via des vétérinaires. Jusqu'à présent, c'est eux qui en assument entièrement le coût donc afin de soulager financièrement cette association, la Commune sollicite l'aide financière de la Fondation 30 millions d'amis pour convenir d'un partenariat.

Donc, dans le cadre de cette convention, la Fondation s'est engagée sur des montants maximums de 80 € pour une ovariectomie plus tatouage et 60 € pour une castration.

Eddy VALADIER : Bien. Y a-t-il des questions ? Peut-être ne pas approfondir le débat là ?

Jean-Pierre GARCIA : Non mais il y a un petit bémol...

Eddy VALADIER : S'il n'y a que moi qui suis sérieux dans cette assemblée, il faut me le dire.

Jean-Pierre GARCIA : Non. Sérieusement, il y a un petit bémol parce que pour les...

Eddy VALADIER : Vous allez nous le dire ou...

Jean-Pierre GARCIA : ... pour les chattes en cha... Non, c'est vrai. Il faudra procéder à une hystérectomie qui n'est pas prise en charge par 30 millions d'amis, donc c'est un coût de 30 € et il faudra trouver un financement.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA pour ces précisions utiles, anatomiques, chirurgicales et tarifaires. J'imagine que Monsieur LEFEVRE a une multitude de questions là-dessus.

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Pas de questions. C'est gentil, Monsieur LEFEVRE.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

43. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association La Reprise

Eddy VALADIER : Il vous est proposé d'accorder, délibération numéro 43, une aide exceptionnelle de 150 € à l'association La Reprise pour des frais engendrés à l'occasion de championnat d'Europe d'équitation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

44. Renouvellement du contrat de maintenance informatique avec la société GFI pour la maintenance évolutive et corrective des logiciels Modèle Chorus Pro – Phase Web Election – Phase Web Finance – Phase Web Paie – Carrières – Absences Congés – Saisie des pré bons de commandes

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, je vais le faire, si vous le permettez, c'est le renouvellement du contrat de maintenance informatique avec la société GFI pour 5 705,91 € pour la maintenance évolutive et corrective de différents logiciels de la Ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. Convention d'aménagement du centre ancien dans le cadre du Plan National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) – Approbation du

Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL)

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Madame BREUIL, délibération numéro 45.

Géraldine BREUIL : Le 13 mars 2014 a été désigné le groupement SAT/SEMIGA comme concessionnaire en charge de réaliser les missions d'aménagement du centre ancien conformément aux dispositions contenues dans la convention relative au PNRQAD (Plan National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

Une description de l'avancement des opérations sur les aspects opérationnels administratifs et financiers est faite chaque année et il s'agit donc d'approuver le CRACL au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

46. Convention d'aménagement du centre ancien dans le cadre du Plan National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) – Approbation de l'avenant n°1

Eddy VALADIER : Délibération suivante, la convention d'aménagement du centre ancien – Approbation de l'avenant numéro 1 et c'est toujours Madame BREUIL qui nous la présente.

Géraldine BREUIL : Donc toujours pour mettre en œuvre ce programme d'aménagement, le concessionnaire SAT/SEMIGA était retenu et une délibération a été faite en février 2016 pour finaliser cette concession d'aménagement.

Il y a eu, tel que vous le savez, un avenant au PNRQAD ayant modifié le projet et certains aspects de ces travaux d'aménagement du centre ancien, ce qui doit donc être répercuté sur l'avenant à la concession que nous avons avec la SAT/SEMIGA : les modifications de l'avenant puis l'ajout de travaux sur l'îlot dit « Le Trident » ainsi que des modifications de rémunération du concessionnaire et une modification de la durée de la concession : modification de rémunération à la baisse en termes de pourcentage de rémunération qui a été négociée avec le concessionnaire et sur le nombre de ses interventions pour définir les nouveaux aspects administratifs et financiers de la concession.

Il s'agit donc d'approuver cet avenant.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL.

Des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. Adoption de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Saint-Gilles après mise à disposition du public

Eddy VALADIER : Vous pouvez poursuivre donc sur la fameuse Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la période 2018-2023 qui à nouveau a accordé presque 2 millions d'euros au bénéfice de nos concitoyens saint-gillois, n'est-ce pas Madame BREUIL ? Vous en donnez quelques détails ?

Géraldine BREUIL : C'est exact. Nous avons obtenu ces renouvellements de l'OPAH-RU pour une durée de cinq ans afin de faire en sorte que les nouveaux acquéreurs qui se renseignent de plus en plus auprès de nos services et puis sur aussi la dynamique engendrée par les travaux faits en centre ancien puissent bénéficier à nouveau d'aides financières en tant que propriétaires privés. D'une manière générale, c'est une manière d'aider les propriétaires privés dans la réhabilitation du parc privé et de les encourager à réhabiliter leurs biens.

La Communauté d'agglomération a donc renouvelé cette convention sur un quantitatif estimé à 65 logements à réhabiliter sur cette nouvelle opération, c'est en termes financiers près de 1 770 000 € qui sont potentiellement délivrés aux propriétaires du périmètre PNRQAD pour réhabiliter leurs biens.

Il est donc demandé d'approuver cette convention et je précise, puisque c'est un fait important, que nous avons obtenu du fait du bilan que nous avons dressé de la précédente OPAH une dérogation bien particulière que la Ville de Saint-Gilles seule a obtenu sur ces aides qui est le déplaçonnement régional de ces aides qui est d'habitude plafonné et sur lequel nous avons pu obtenir un déplaçonnement des aides pour aider davantage les propriétaires en centre-ville. Voilà.

Eddy VALADIER : Donc, vous êtes en train de nous dire là, Madame BREUIL, je résume : vous avez trouvé 1 800 000 € et en plus les Saint-Gillois seront mieux servis que tous les habitants de cette région.

Géraldine BREUIL : Un peu mieux mais ils le méritent.

Eddy VALADIER : Mais ils le méritent. Chapeau.

Des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

48. Prorogation du contrat de concession dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté « Le Domaine des Vergers »

Eddy VALADIER : Dernière délibération, le numéro 48 et c'est Monsieur Serge GILLI qui clôturera cette année et qui vous convie vendredi prochain à son domicile pour fêter ça...

Serge GILLI : Pas la peine.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur GILLI.

Serge GILLI : Alors, c'est un sujet assez grave ; on parle de la prorogation du contrat de concession de la ZAC des Vergers.

Donc « Le domaine des Vergers », le 20 décembre 2007 avait conclu un contrat de concession d'aménagement avec la société Angelotti Sud Terrain qui est après devenue Angelotti Aménagement dont nous sommes au terme de dix ans et au bout de dix ans, rien n'a été fait.

Donc le concessionnaire, par un courrier du 10 octobre 2017, a accepté d'engager une négociation à cette fin. Le concessionnaire compte tenu d'amortissement des investissements pour la réalisation de la ZAC estime qu'une prolongation comprise encore en plus entre dix et quatorze ans serait nécessaire pour réaliser des missions de contrat sachant qu'on a déjà passé dix ans. Cette durée proposée par le concessionnaire, supérieure à celle prévue dans le contrat initial ne répond pas aux objectifs prévus par l'article 19. Alors, toute modification de contrat public ne doit pas avoir pour objet ou pour effet de contourner les règles générales existantes en matière de publicité et de mise en concurrence.

Considérant que si la Commune de Saint-Gilles décide de prolonger la durée de concession en cours de plusieurs années, elle s'expose donc à un risque juridique réel à la fois administrative et surtout pénale pour la collectivité et ses élus.

Considérant qu'en cet état, il n'y a pas lieu d'autoriser la prolongation de la concession de la ZAC des « domaines des Vergers ».

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Bien, mesdames, messieurs, je vous remercie pour cette séance de travail importante. Chacun a signé tous les documents ?

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël, joyeuses fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h30.